



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## budget

Question écrite n° 86268

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les crédits affectés au développement régional au sein de l'Union européenne. Il désire connaître le volume de ces crédits.

### Texte de la réponse

Les crédits alloués à la politique régionale sont retracés dans la rubrique 1 B du cadre financier pour la période 2007-2013, intitulée « cohésion pour la croissance et l'emploi ». Pour l'ensemble de la programmation pluriannuelle, la dotation financière s'élève à 348 417,2 MEUR. Dans ce cadre, l'action de l'UE poursuit trois grands objectifs : la convergence, la compétitivité et la coopération. Elle est mise en oeuvre au travers de trois principaux instruments : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le fonds de cohésion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86268

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Affaires européennes

**Ministère attributaire :** Affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2010, page 8657

**Réponse publiée le :** 11 janvier 2011, page 155